propose pas seulement de nous torturer; mais, ce qui est plus important, il espère que cette torture deviendra si insupportable qu'on perdra patience. Au lieu de revenir à un juste milieu, qui semble trop difficile, on se laissera tomber dans le relâchement. Souvent on prendra en haine les sacrements ou sa vocation, dans lesquels on ne verra plus que des instruments de supplice. Luther commença par être scrupuleux.

Ainsi donc, dans le plan de Satan, le scrupuleux ne doit pas le rester toujours. Il y aurait peu de bénéfice à renforcer ainsi sa délicatesse de conscience. Il faut, par le dégoût et comme réaction, le conduire à l'état diamétralement opposé : le sans-gêne complet (St Ignace; *Règle 4 sur les scrupules*). Il y a donc un vrai devoir de chercher à se guérir. Bien des âmes timorées ne semblent pas s'en douter. Elles devraient se faire scrupule d'écouter leurs scrupules.

42. — Pour se guérir des scrupules, le premier **remède** à s'appliquer est l'obéissance au directeur. Puisqu'on est, comme un enfant, incapable de se conduire soi-même et de décider entre le bien et le mal en certaines matières, il faut se résigner à être conduit par un autre. Le directeur, de son côté, devra être catégorique dans ses avis, tout en se montrant très doux et très encourageant (Aquaviva, *Industries pour guérir les maladies de l'âme,* ch. XVIII).

Malheureusement les personnes scrupuleuses changeront quelquefois de confesseur, involontairement ou à dessein; et alors elles ne résisteront pas à l'envie de recommencer leurs histoires filandreuses. Elles se diront : « Je serai plus tranquille, si le nouveau confesseur juge comme les autres ». En cela, elles s'illusionnent; car il est dans leur nature de n'être jamais en paix. Elles se diront encore : « Si on m'a donné tel ordre, c'est probablement qu'on ne m'a pas bien comprise; je m'explique si mal! Mais cette fois, j'entrerai tellement dans les détails que la lumière se fera d'une manière définitive. » Nouvelle erreur. Ce « dernier mot » de la question ne sera jamais que l'avant-dernier. Cette confession qui aura fait perdre beaucoup de temps au directeur, sera aussi ténébreuse que les précédentes. On ne peut pas remettre éternellement les mêmes choses en question, et proposer les mêmes problèmes. Il faut se résigner franchement à obéir.

43. — Un **second remède,** c'est de s'instruire. Il ne s'agit pas d'étudier toute la morale, comme les confesseurs, mais d'arriver

WWW.JESUSMARIE.COM

à connaître quelques principes usuels qui répondent aux difficultés, toujours les mêmes, que l'on rencontre.

Comme exemple, je vais traiter trois cas qui se présentent fréquemment.

44. — Les deux premiers cas de trouble ont lieu à propos de la **confession**. Les scrupuleux se demandent avec anxiété : 1° s'il faut dire telle chose, et comment il faut la dire; ou surtout, 2° s'il est nécessaire de revenir sur une confession précédente. Ils examinent, ils épluchent. Leur esprit s'embrouille de plus en plus; et ce qu'ils recueillent d'un tel examen, c'est une obscurité et un trouble toujours croissants. Ce n'est pas là ce que Jésus-Christ a voulu en instituant la confession; tout au contraire.

Pour calmer ces âmes, il faut leur apprendre que l'Église, interprète de Jésus-Christ, déclare qu'on n'est pas obligé d'accuser : 1° les péchés véniels; ni même 2° les péchés mortels, quand ceux-ci ne sont pas certains (1).

Il en est de même pour les confessions qu'on voudrait recommencer. On n'y est tenu que si on est certain qu'elles en ont besoin.

Le principe précédent met l'âme en paix. En effet, vous êtes troublé parce que *vous ne voyez pas clairement* si vous avez péché, si vous avez eu mauvaise intention, etc., et par là même, vous ne savez pas *au juste* si vous êtes obligé de vous accuser. Voilà bien le cas du *péché douteux*. Au lieu de discuter indéfiniment le oui et le non, de faire des appels inutiles à votre mémoire, dites-vous : « C'est douteux; donc je ne suis pas tenu à en parler, ni à y penser de nouveau ». Vous retrouverez ainsi le calme.

45. — **Objection**. Mais alors nous entendons les scrupuleux nous dire : « Soit. Je vois maintenant quels sont mes droits. Mais je n'aurai jamais le courage d'en profiter. Eh bien, tant pis! je serai troublé; mais c'est plus fort que moi : je m'examinerai à outrance, et je m'accuserai. Pour être plus sûr de n'avoir rien omis, j'exagérerai même ma culpabilité ».

46. — **Réponse**. C'est là une faiblesse déplorable de la volonté; voilà un point sur lequel on doit se vaincre. Cette faiblesse devrait même être qualifiée de coupable, si le jugement n'était pas aussi obscurci par la peur.

(1) Voir, sur ce sujet, un excellent petit livre : *L'ange conducteur des âmes scrupuleuses*, par le P. Dubois, S. J. (Lille, Desclée).

WWW.JESUSMARIE.COM

Quand on est sûr d'un principe, il faut avoir assez de caractère pour agir d'après sa conviction. Vous êtes sûr de *n'être pas obligé* d'accuser certaines actions; ne les accusez pas.

47. — Autre cas. Dans sa dernière *Règle sur les scrupules,* St Ignace examine une tentation qu'on rencontre souvent chez les personnes ferventes. Au moment où elles forment le projet d'une action bonne et utile, elles sont subitement arrêtées par la crainte de tomber dans l'orgueil, la vanité ou la sensualité. Faut-il passer outre? Le saint répond par ce principe de bon sens : Rejetez ce sentiment désordonné, mais agissez ! — Autrement on n'agirait jamais.

Cette tentation porte à s'analyser sans trêve, à éplucher le fond de toutes ses intentions; ce qui aboutit au trouble et à l'inaction. Il faut interdire ces recherches continuelles.

§ 5. — L'aridité.

48. — Déjà au chapitre XV, sur la première nuit de l'âme, j'ai étudié une espèce particulière d'aridité. Il y a lieu d'en parler d'une manière plus générale.

49. — Définition. L'aridité est la désolation pendant l'oraison. C'est un état dans lequel on n'arrive, malgré ses efforts, à produire ni pensées de piété ni bons sentiments. Comme conséquence, on éprouve de l'ennui et du dégoût. Cette épreuve n'a parfois que des **causes naturelles** qu'il serait en notre pouvoir d'éviter ou d'atténuer :

1° *Une vie dissipée,* qui remplit l'imagination de frivolités. Ces souvenirs distrayants nous assiègent au temps de l'oraison;

2° *Le manque de préparation immédiate* à l'oraison;

3° *La fatigue*, provenant, soit de la mauvaise santé, soit d'occupations excessives. Dans ce cas, on a parfois avantage à déplacer l'heure de l'oraison, ou à la diviser en parties assez courtes (Voir Ste Thérèse, *Vie*, ch. XI).

50. — L'aridité, comme toutes les épreuves, a des avantages et des inconvénients. Ces deux effets peuvent être regardés comme se compensant, dans le cas seulement où nous réagissons sérieusement contre cet état et où il ne se prolonge pas par notre faute.

Pour une âme généreuse, les **avantages** sont de trouver dans

WWW.JESUSMARIE.COM

la sécheresse ample matière à se mortifier; elle peut faire aussi provision d'humilité, en touchant du doigt son impuissance (1). Le danger, c'est de tomber dans le découragement et la négligence. Souvent aussi on est tenté d'abandonner l'oraison, sous prétexte qu'on y perd son temps. Il faut alors tenir bon, et se persuader que cet état d'ennui et de dégoût est *très profitable et très méritoire*.

51. — La désolation, et, comme cas particulier, l'aridité, a de grands **inconvénients,** si elle se prolonge et qu'on ne lutte pas vigoureusement contre elle.

1° *A cause de l'action du démon.* St Ignace dit que, dans la désolation, c'est Satan qui a sur nous l'influence prédominante. Il agit sur l'*intelligence,* pour l'obscurcir et glisser de mauvais conseils; sur la *volonté,* pour faire prendre l'abnégation en dégoût; sur l'*imagination* et la *sensibilité,* pour réveiller les passions. A la longue, une telle action ne peut que produire des effets funestes sur notre faiblesse. On a vite épuisé la provision de forces qu'on avait amassées dans la consolation.

2° Si l'on considère la désolation en *elle-même,* abstraction faite de l'influence du démon, on voit qu'elle est une *maladie de l'âme* (2). Elle affaiblit peu à peu comme les maladies de langueur, ou comme une atmosphère délétère. On peut encore la comparer au refroidissement lent exercé sur le corps. Dans un milieu glacial, les membres s'engourdissent, puis se paralysent, et, si on ne réagit pas énergiquement, on finit par périr. La vie des plantes elles-mêmes ne peut se développer ordinairement dans les ténèbres et dans le froid.

52. — On voit par là combien il est important de **demander la délivrance** de cette épreuve, car autrement nous n'emploierions

(1) Bossuet : « Un arbre, l'hiver, ne produit rien, il est couvert de neige; tant mieux! La gelée, les vents, les frimas le couvrent tout. Pensez-vous donc qu'il ne fasse rien pendant qu'il est ainsi tout sec au dehors? Sa racine s'étend et se fortifie et s'échauffe par la neige même : et quand il est étendu dans ses racines, il est en état de produire de plus excellents fruits dans la saison. L'âme sèche, désolée, aride et en angoisse devant Dieu, croit ne rien faire; mais elle se fond en humilité et elle s'abîme dans son néant : alors elle jette de profondes racines pour porter les fruits des vertus et toutes sortes de bonnes œuvres au goût de Dieu » (opuscule des *Questions et réponses;* § 2; édition Lachat, t. VII, p. 491).

(2) C'est avec raison que le R. P. Aquaviva donne ce nom à l'aridité (*Industries pour guérir les maladies de l'âme,* ch. III). Molinos disait au contraire : « Le dégoût des choses spirituelles *est bon,* car il nous purifie de l'amour-propre » (Prop. 28). Sur cette question voir l'excellent traité de M. le chanoine Lejeune, *L'oraison rendue facile* (Lethielleux, 1904), part. III, ch. VIII.

WWW.JESUSMARIE.COM

pas *tous les moyens* en notre pouvoir. Celui que nous laisserions de côté, la prière, est précisément le plus puissant; bien plus, sans lui, les autres remèdes seraient généralement inefficaces; car la consolation, le succès dans l'oraison, sont des grâces. Or Dieu a fixé que la prière est le moyen presque *nécessaire* pour obtenir toutes les grâces.

D'après St Philippe de Néri, « le meilleur remède contre l'aridité et la torpeur qui paralyse l'âme, est de se présenter devant Dieu et ses saints comme un petit pauvre qui demande très humblement leur aumône spirituelle » (Bolland. du 26 mai, 2e *Vie*, n° 189).

Bien entendu, cette demande de la délivrance doit, comme toute autre, être accompagnée d'un plein abandon à la volonté divine. Il faut, pendant l'attente, se maintenir dans une résignation joyeuse (1).

Il y a ici deux excès opposés à éviter : l'un, de désirer si vivement qu'on perde la paix et la conformité à la volonté de Dieu; l'autre, d'être si résigné qu'on ne veuille plus rien faire de soi-même et unir son action à celle de la grâce.

53. — Ste Thérèse recommande de conserver, malgré le silence de Dieu, l'**espérance** d'être délivré tôt ou tard : « Cette peine [des distractions et de l'aridité] est très grande, je l'avoue; mais *si nous supplions* avec humilité Notre-Seigneur de la faire cesser, *croyez qu'il exaucera nos vœux*. Dans sa bonté infinie, il ne pourra se résoudre à nous laisser ainsi seules, et il voudra nous tenir compagnie. Si nous ne pouvons obtenir ce bonheur en un an, *travaillons* pendant plusieurs, et ne regrettons pas un temps si bien employé. Point d'obstacle invincible dans une si sainte entreprise. Ainsi, courage, je le répète » (*Chemin*, ch. XXVII) (2).

(1) Ste Thérèse dit : « Quand une âme entre avec courage dans le chemin de l'oraison mentale, et qu'elle gagne sur elle-même de n'avoir ni *beaucoup de joie* dans les consolations, ni *beaucoup de peine* dans les sécheresses, cette âme a déjà parcouru une grande partie de la carrière » (*Vie*, ch. XI).

(2) Le R. P. Rigoleuc : « Espérez de Dieu de grandes et signalées faveurs, avec une confiance généreuse et digne de la qualité d'enfant de Dieu et d'héritier des mérites de l'homme-Dieu. Persuadez-vous, d'un côté, que tous les trésors de la grâce vous sont ouverts non seulement par le mérite de la mort de Jésus-Christ, mais encore par l'inclination infinie que Dieu a de se communiquer; et, de l'autre, que les sentiments bas et ravalés que nous avons ordinairement de Dieu et de l'amour qu'il nous porte, nous éloignent aussi bien de lui que l'orgueil et la présomption » (Tr. 3. ch. II).

WWW.JESUSMARIE.COM

D'après ces paroles, il y a lieu de croire que certaines aridités dureraient moins longtemps, si on demandait sa délivrance.

54. — J'ai rencontré plusieurs fois des personnes qui auraient désiré sortir de la désolation, mais elles se sentaient comme enchaînées par un **scrupule**. Elles se disaient : il est peut-être contraire à la perfection de demander la fin de mes épreuves.

Mais s'il était contraire à la perfection de demander la guérison des maladies de l'âme, il en serait de même des maladies du corps; il faudrait déclarer que nos grands lieux de pèlerinages ne sont fréquentés que par des personnes imparfaites.

« Personne, dit M. le chanoine Lejeune, n'oserait prétendre que les malades qui se pressaient sur le passage du Sauveur durant sa vie mortelle, commettaient, de ce chef, une imperfection, et qu'ils eussent mieux fait de s'en remettre, sans un mot de prière, sans un geste de supplication, au bon plaisir divin » (*L'Oraison rendue facile,* part. II, ch. VIII).

Une telle erreur provient au fond de cette fausse croyance que les demandes ne peuvent se concilier avec une vraie résignation (voir ch. XXVII, 25). S'il en était ainsi, elles seraient, en effet, une imperfection.

D'autres disent : « J'admets bien qu'en général l'aridité est nuisible; mais *peut-être* que, pour moi personnellement, elle est plus profitable qu'une oraison réussie. Dans le doute, je ne fais rien pour en sortir ». — Je réponds : Quand vous êtes malade, prenez-vous des remèdes, sans attendre une révélation du ciel? Oui. Eh bien, d'après vos principes, vous ne devriez pas le faire. Car *peut-être* la maladie est-elle plus profitable pour vous que la santé.

55. — **St Ignace** s'est montré plus pratique. Dans ses *Exercices,* il indique sans cesse des désirs qu'on doit exciter en son âme. Il ne veut pas qu'on attende, sans rien faire, l'arrivée des grâces d'oraison nécessaires ou utiles. L'inertie n'est pas l'idéal de cet homme d'action. Ainsi, il prescrit de commencer chaque méditation par une demande positive. Il a la patience de répéter cette prescription à satiété, après l'un des préambules, Ce qu'il fait demander, c'est le succès, et il précise lui-même quel genre de succès. Notons que la formule qu'il a adoptée n'emploie pas d'expressions flottantes, atténuées, comme « je désirerais, je voudrais ». Elle est absolue : « le second préambule,

WWW.JESUSMARIE.COM

dit-il, consiste à demander la grâce que je veux ». C'est catégorique.

Un de ses chapitres est intitulé : *Additions... destinées à faire mieux trouver ce qu'on désire* (Voir le détail aux *Additions* 4, 7, et aux *Notanda* 1, 3).

Voici encore ce qu'il a écrit dans les règles de son Ordre : « Que tous emploient aux choses spirituelles le temps qui leur est destiné, et *qu'ils s'efforcent d'y trouver de la dévotion*, selon la mesure de la grâce que Dieu leur aura communiquée » (*Règle* 21).

Ajoutons qu'Innocent XI a condamné une proposition de Molinos qui détournait de rechercher la dévotion. Et cependant il ne s'agissait que de la dévotion sensible, c'est-à-dire de consolations d'ordre inférieur : « Celui qui désire la dévotion sensible et qui s'y attache, cherche et désire, non pas Dieu, mais lui-même. *Celui qui avance dans la voie intérieure* agit mal en la *désirant* et *en faisant effort pour l'avoir*, tant dans les lieux sacrés que les jours de fête » (*Prop.* 27).

L'Église n'approuve pas cette contrainte glaciale en face du Père céleste. Son langage est tout autre. Dans la plupart de ses prières, elle nous fait solliciter une augmentation de lumière, de facilité pour le bien, de goût pour les choses célestes, en un mot de consolation, dans le sens noble du mot. Elle invoque le Saint-Esprit comme étant le Paraclet, c'est-à-dire le Consolateur et, avec elle, nous lui demandons de « jouir toujours de sa consolation » et de ses dons (Prière *Veni Sancte Spiritus*).

56. — Ainsi donc ne craignons pas de **demander le progrès** dans l'oraison, l'*attrait* pour les exercices spirituels et la *facitité* à les bien faire.

C'est à dessein que je ne dis pas : « Demandez des consolations », parce que cette phrase prête à une fâcheuse interprétation. Elle semble dire qu'on cherche le succès dans l'oraison, à cause surtout du plaisir qu'on est avide d'y trouver, et non pour l'utilité très réelle qu'en tirera la vie spirituelle.

57. — Pour certaines âmes, c'est l'**orgueil** qui les empêche de se préoccuper de l'aridité, ainsi que le remarque le R. P. Aquaviva. On se dit : « Je suis riche en vertus ; je n'ai besoin de rien (*Apoc.* III, 17). Dieu me traite, non en enfant qui a besoin du lait des consolations, mais en homme fait ». Ayons donc l'hu-

WWW.JESUSMARIE.COM

milité de reconnaître que nous sommes des pauvres, à qui les grâces d'oraison seraient bien nécessaires; et sachons tendre la main pour obtenir de Dieu cette aumône.

58. — Voici un moyen qui réussit à certaines personnes pour triompher en partie de l'aridité. C'est de s'astreindre à noter, après chaque exercice, **quelque pensée** qui ait frappé et porté au bien. Cette obligation qu'on s'est imposée agit sourdement sur l'oraison elle-même; elle y réveille l'esprit assoupi et l'excite à produire quelque chose.

§ 6. — La possession diabolique.

59. — Le démon jouait un rôle important dans les épreuves étudiées jusqu'ici. Mais il se cachait en partie. Il y a des attaques plus terribles où il se montre plus ouvertement. C'est la **possession** et l'**obsession**.

Le rituel romain ne distingue pas entre ces deux mots. Il en est de même de S. Liguori, dans sa *Praxis confessarii* (n° **110** et seq.). Néanmoins beaucoup de Théologiens établissent une distinction. Elle varie un peu des uns aux autres, mais le but est toujours le même : répartir les attaques diaboliques en deux catégories présentant des différences notables.

60. — **Définition.** Nous dirons qu'au sens strict du mot, une personne est **possédée** par le démon, lorsque à certains moments, celui-ci lui fait perdre connaissance, et qu'alors il semble jouer dans le corps *le rôle de l'âme :* il se sert, au moins en apparence, de ses yeux pour regarder, de ses oreilles pour écouter, de sa bouche pour parler, soit aux assistants, soit à ses compagnons. C'est lui qui souffre, comme d'une brûlure, si on touche la peau avec un objet béni. En un mot, il semble incarné.

Nous dirons qu'une personne est **obsédée**, lorsque le démon ne lui fait jamais perdre connaissance, mais que cependant il la tourmente de manière qu'on puisse constater son action : par exemple, en la battant.

Le mot obsession signifie en latin le siège d'une place forte. Dans la possession, la place est prise; toutefois il n'en est ainsi qu'en apparence pour la citadelle, où se trouvent les facultés

WWW.JESUSMARIE.COM

supérieures, l'intelligence et la volonté. Le démon ne peut jamais y entrer malgré nous.

Il en est autrement du corps et de l'imagination.

61. — Souvent on caractérise ces deux états en disant : chez les possédés, le démon agit sur le corps par **le dedans**, et chez les obsédés, il le fait par **le dehors**. Ce langage rapide est excellent, pourvu qu'on prenne la peine de définir ces expressions. Ceux qui les trouvent claires par elles-mêmes se font sur les anges une fausse idée. Ils les croient localisés, quant à leur substance, comme les choses matérielles. Ils se les figurent comme l'air, qui ne peut être qu'au dedans ou en dehors de nos poumons. Mais il en est autrement. L'esprit angélique est indépendant de l'espace (Voir St Thomas ; 1, q. 52, a. 1) ; c'est seulement son *opération* sur la matière qui est localisée ; dès lors, rigoureusement parlant, on devrait toujours dire qu'il est *dans* le corps humain, par le seul fait qu'il agit sur lui.

Voilà pourquoi, dans ma définition, j'ai distingué la possession de l'obsession par le *mode d'opération*, qui est réellement différent, et non par le lieu où est l'opérateur, parce que cette indication serait une simple manière de parler.

62. — **Qui a ces épreuves ?** De graves auteurs sont d'avis que la *possession* (ce mot étant pris dans son sens strict) n'est pas envoyée aux personnes qui travaillent sérieusement à la perfection, sauf des cas très rares et en passant (Scaramelli, Tr. 5, n° 71 ; Schram, ancienne édition, n° 208 ; édition de 1848, n° 217) (1). Ils voient là un fait d'expérience. Ils l'expliquent en disant que Dieu ne permet les vexations diaboliques que pour faire acquérir à ces âmes des mérites. Mais, pour cela, il leur faut l'usage de la raison et de la liberté, qui précisément est souvent diminué ou suspendu chez les possédés. Il est donc nécessaire que ces diminutions n'aient pas lieu, ou qu'elles soient rares, ou, à chaque fois, de peu de durée. Ce raisonnement ne semble pas très concluant, car si on n'acquiert pas de mérites pendant la crise, cette épreuve peut en amener de grands avant ou après.

(1) Scaramelli dit encore : « *Mon opinion* est que le démon ne parvient jamais à acquérir un si grand empire sur une personne, qu'il puisse se jouer d'elle pour l'âme et pour le corps, ou la lier quant aux membres extérieurs, surtout si cela arrive souvent, à moins qu'elle *n'y concoure par quelque consentement* et par quelque coopération » (Tr. 3, n° 186).

WWW.JESUSMARIE.COM

Le R. P. Meynard, citant un vieil écrivain (*Viguier*, O. P.), conclut, comme les auteurs ci-dessus, « qu'il est excessivement rare que la possession se manifeste chez les âmes appelées à la contemplation et à l'union intime avec Dieu ; c'est plutôt une punition qu'une épreuve purifiante » (t. II, n° 139).

Au contraire, l'*obsession* a été envoyée assez souvent à des personnes ferventes.

63. — Quelques détails descriptifs :

1° Dans les exorcismes, les démons ont souvent déclaré qu'ils sont *très nombreux* à posséder une seule personne ; ils se partagent en groupes ayant chacun un chef ;

2° Ils prennent des *noms*. Si c'est celui d'un animal, ils le font deviner par le cri ou les gestes. Le rituel les oblige à cette déclaration, sans doute pour qu'ils soient reconnus chaque fois qu'ils reparaissent devant l'exorciste. La formule du rituel est celui-ci : « Je te commande de dire ton nom et le jour et l'heure de ton départ » ;

3° De ce qu'ils prennent les noms de personnages historiques, tels que Judas, Néron, etc., il ne s'ensuit pas que ces personnages jouent vraiment quelque rôle dans la possession. C'est un pur symbolisme, manifestant sans doute la *fonction* que chaque démon s'est assignée, comme de pousser à tel ou tel vice. Les noms d'animaux ou de personnages fabuleux auraient le même but. Ou encore les noms historiques indiqueraient des damnés à la perte desquels le démon qui parle a travaillé et qu'il regarde comme un de ses chefs-d'œuvre, dont il est fier ;

4° D'après les démons encore, chacun d'eux affecte une partie déterminée du corps. Ils y sont comme *logés* d'une manière permanente, y dissimulant leur présence en dehors des crises. Pendant celles-ci, ils s'élancent de cette cachette pour envahir une plus grande partie de l'organisme ou répondre à l'exorciste ;

5° La *délivrance* du possédé est une œuvre difficile, exigeant parfois des efforts de plusieurs mois ou même de plusieurs années. Pendant ce temps, du moins, le possédé reçoit du soulagement. Les prières de l'exorciste semblent agir à la manière de coups dont on frappe un adversaire ; elles le font souffrir et l'affaiblissent. Le démon tient bon tant qu'il peut ; se plaignant parfois de ce que ses chefs le menacent d'un châtiment s'il n'a pas le courage de continuer la lutte.

WWW.JESUSMARIE.COM

Le démon reprend des forces depuis l'exorcisme précédent, si la personne a commis des péchés dont elle ne s'est pas encore confessée;

6° Pour les possédés, *la perte de connaissance* se produit ordinairement pendant l'exorcisme. Cet état commence avec les premières prières. La personne qui, un instant auparavant, causait très naturellement, est prise soudain d'une sorte de sommeil ou, au contraire, s'agite et se tord; son regard devient fixe et hagard. Un autre esprit s'est substitué à elle dans ses organes. Il va répondre, recevoir les coups des prières et essayer de les braver. Tel un général accourt avec ses troupes sur les remparts, faisant passer en arrière ceux qui ne portent pas les armes. La bataille dure souvent autant d'heures que le veut l'exorciste. Dès que celui-ci déclare qu'il arrête la lutte, la personne revient comme d'un sommeil, éprouvant soit un réveil tranquille, soit quelques mouvements convulsifs; elle ignore ce qui s'est passé, et quoique fatiguée, peut reprendre une conversation naturelle. L'eau bénite contribue beaucoup à faire disparaître la fatigue.

Dans les exorcismes auxquels j'ai assisté, toutes ces circonstances se sont produites.

7° Quand celui qui est attaqué est privé de connaissance, le démon parle généralement *en son propre nom* et, par suite, n'essaie pas de se cacher. Mais d'autres fois il se substitue subitement à l'esprit du patient pendant une conversation, et laisse croire que c'est elle qui parle et qu'elle est à l'état naturel. On s'aperçoit du contraire, au moins après coup, par certaines circonstances : ou bien les choses dites sont absolument contraires à ce qu'on doit attendre de la personne, étant donnés son caractère et ses antécédents, ou bien elle se réveille ensuite comme d'un sommeil, n'ayant aucun souvenir de cet entretien, ou bien le démon reconnaît qu'il a usé de feinte et s'en vante.

8° C'est malgré eux que les démons possèdent ceux qui travaillent à leur perfection. Ils le déclarèrent à Loudun, furieux de ce que le P. Surin ne se contentait pas d'exorciser la mère Marie des Anges, mais de ce qu'il lui faisait faire des progrès dans la sainteté. Ils criaient : « Le plus grand malheur qui puisse nous arriver sur la terre est de posséder une personne mortifiée dans ses passions. Il vaudrait mieux que nous fussions en enfer que de rester dans une personne bien dégagée d'elle-même et des créatures » (*Vie* du

WWW.JESUSMARIE.COM

P. Surin, par Boudon, part. III, ch. VII; édition Migne, col. 222). Ils auraient voulu sortir, mais ils étaient sans doute retenus par leurs chefs ou par l'espoir de quelques succès dans l'avenir.

64. — Les **exorcismes** peuvent être **solennels** ou privés. Les premiers sont ceux qu'on fait publiquement, dans l'église, en habit de chœur. Les prêtres seuls peuvent l'entreprendre ; il leur faut généralement la permission de l'évêque. L'exorcisme privé est toujours permis, même aux laïques, mais ceux-ci doivent parler en leur propre nom, et pas au nom de l'Église. La forme n'est plus fixée.

Certains confesseurs usent d'une formule rapide d'adjuration, lorsqu'ils trouvent un pénitent mal disposé ou attaqué de grandes tentations. Comme ministres de Dieu, ils ordonnent au démon de se retirer.

65. — Le rituel demande que l'exorciste se défie des nombreux artifices du démon : *exorcista cautus esse debet*. Tout d'abord on lui recommande de **ne pas croire facilement** que quelqu'un est obsédé : *ne facile credat aliquem a dæmonio obsessum esse*, et de ne pas confondre l'attaque diabolique avec certaines maladies.

St Philippe de Néri, qui avait une très grande puissance sur les démons, ne croyait que très difficilement à la réalité des possessions (Bolland. ; 26 mai; *2e Vie*, n° 100).

66. — L'exorciste agira donc prudemment en se faisant assister, au moins au début, par un **médecin** chrétien, bien au courant de la pathologie nerveuse. On connaît de nos jours plusieurs maladies bizarres qui présentent des ressemblances avec la possession. Le prêtre n'a presque jamais fait les études suffisantes pour les discerner. Le médecin seul peut réduire à leur vraie valeur certaines circonstances physiologiques que les profanes croient surnaturelles. Par exemple, si à la fin de la séance certaines marques apparaissent sur la peau, il examinera si ce n'est pas simplement du dermographisme (ch. XXXI, **10**), produit pendant les convulsions par la pression exercée sur les membres. Il saura imaginer des expériences pour s'en assurer. Il verra aussi si certaines souffrances ne peuvent s'expliquer par auto-suggestion. Enfin, si la personne est une simulatrice, il devinera mieux que d'autres ses supercheries et inventera des pièges qui les mettent en évidence.

WWW.JESUSMARIE.COM

Même si la possession est réelle, il peut se faire qu'elle soit associée à des maladies nerveuses, qui en sont comme le support (1). Le médecin aura alors un rôle curatif à jouer : du moment qu'il atténuera la maladie, il contribuera à refréner l'action démoniaque.

67. — Il est arrivé dans certains pays ou couvents des **épidémies** de possessions; comme à Loudun (XVIIe siècle). Sans vouloir contester que l'attaque diabolique fût réelle à Loudun, pour telle ou telle personne, on admet que, pour plusieurs, il y avait seulement un état nerveux, gagné à la façon des maladies contagieuses. L'expérience a montré que, comme pour ces dernières, le moyen sûr et rapide de mettre fin à cette situation est de disperser les personnes atteintes, de les changer de milieu.

Le R. P. Debreyne, docteur en médecine, prêtre et religieux de la Grande-Trappe, raconte très au long qu'il a eu à traiter une communauté de femmes, « dont l'état présentait les plus grandes ressemblances avec celui des Ursulines de Loudun ». Par exemple, d'un seul bond, elles franchissaient le mur de clôture, etc... Il les guérit en peu de temps, par des moyens purement naturels, hygiéniques et moraux, tels « qu'un travail manuel assidu et varié » (*Essai de théologie morale*, ch. IV. Édition refondue par le Dr Ferrand; Poussielgue, 1884; part. IV, ch. III, § 2).

Si l'on fait des exorcismes, il est bon d'éviter la publicité; car il y a là une cause d'excitation pour les nerfs et l'imagination (2).

68. — Le rituel interdit aux exorcistes « les bavardages et les **interrogations curieuses**, surtout sur les choses futures ou cachées ». Le seul but licite de l'exorcisme est de chasser le démon. Ce serait une naïveté de croire que cet esprit menteur et haineux se mettra humblement à notre service en nous fournissant des ren-

(1) Ce fond pathologique semble assez évident dans la Mère Jeanne des Anges, supérieure de Loudun, exorcisée par le P. Surin. Bien des phénomènes qu'elle présenta ne diffèrent pas de ceux de la Salpêtrière. Deux disciples de Charcot, les Drs Gabriel Legué et Gilles de la Tourette, ont étudié, au point de vue médical, son état et celui presque aussi singulier du P. Surin, en publiant l'*Autobiographie inédite de Jeanne des Anges* (Charpentier, in-8°, 1886). Mais ils ont écrit sous l'influence d'une violente passion antireligieuse, niant à priori tout surnaturel. Il y aurait lieu de reprendre cette étude avec science et impartialité; et de voir quelles interprétations pathologiques peuvent être sagement conservées.

Le Dr Legué a publié un autre volume : *Urbain Grandier et les possédées de Loudun*, 3e édition, Charpentier, in-12, 1884.

(2) A Loudun, les exorcismes avaient lieu parfois devant plus de trois mille personnes! Et les sœurs se rendaient en grande procession à l'église!

WWW.JESUSMARIE.COM

seignements vrais ou utiles, n'ayant pas de rapport à la délivrance du possédé. En dehors de ce que l'Église autorise, on sera berné par ses réponses. Il y aurait également un désordre d'engager avec lui une conversation badine; ce serait jouer avec un ennemi plus fin que nous.

D'après le rituel, l'exorcisme doit toujours avoir une forme impérative. Ce n'est pas un désir qu'on adresse au démon, mais un ordre.

69. — Le rituel donne les **signes** de l'action du démon dans une personne qui a, ou non, conscience de ses actes. « Ce sont, dit-il, les suivants : prononcer dans une langue inconnue de longues phrases [non apprises par cœur], ou comprendre ceux qui parlent cette langue, découvrir les choses éloignées ou cachées [notamment avoir la connaissance claire de l'avenir ou des sciences], montrer des forces supérieures à son âge et à sa condition, et autres choses analogues; quand *plusieurs sont réunies,* les indices sont *plus concluants.* »

Remarquons la modération de cette dernière phrase. Le rituel ne prétend pas trancher des questions scientifiques controversées; il ne déclare pas que les signes précédents donnent toujours une certitude complète, surtout s'ils sont séparés. Il faut un ensemble.

En particulier, il y a deux des signes qui demandent à être examinés de très près. Le premier est « celui des forces supérieures ». Dans certaines maladies on fait des bonds et on déploie une vigueur qui n'auraient pu être soupçonnés, et qui pourtant sont purement d'ordre naturel.

De même, pour la connaissance à distance, il ne faut pas donner à cette expression le sens strict de connaissance supérieure à celle que donne l'exercice *habituel* des sens. Peut-être y en a-t-il de cette espèce qui ne sont pas surnaturelles, dans certains états supra-normaux comme le somnambulisme. La vue est comme supprimée pour certains objets, mais hyperesthésiée pour d'autres. Le tact de certains animaux leur fait sentir des effluves électriques ou autres que l'homme normal ne perçoit pas, mais qui peuvent sans doute lui donner des avertissements obscurs quand certains nerfs ont une excitation extraordinaire.

Il y a des cas où il est admis qu'on ne peut douter raisonnablement de la présence du démon, par exemple, lorsque l'exor-

WWW.JESUSMARIE.COM

ciste pose une série de questions en latin à une personne qui ignore cette langue et qu'elle donne à chaque fois des réponses montrant que la demande a été bien comprise (1). La preuve est encore plus forte si la réponse est contraire à celle qu'espérait l'exorciste.

Ceux qui ont fait beaucoup d'exorcismes ont souvent un très fort argument de probabilité. Ils constatent que des personnes qui ne se connaissent pas et ont reçu les éducations les plus différentes ont, pendant les crises, le même langage, les mêmes manières d'agir. Cette uniformité de mœurs ne peut s'expliquer pour eux qu'en admettant que, dans tous ces cas, il y a un même agent caché. C'est affaire d'appréciation morale; il est plus facile de sentir cela que de l'expliquer aux autres. Tous nous savons porter de ces jugements intuitifs, difficiles à motiver pleinement, par exemple, quand nous devinons le caractère d'un homme par sa physionomie, sa voix et ses gestes.

Peut-on affirmer la présence du démon, par le seul fait que la personne en crise parle ou agit comme on suppose qu'il le ferait? par exemple, si elle blasphème ou repousse des objets bénits?

Cette circonstance, si elle est seule, ne suffit pas. Car il y a des maladies, étudiées dans les hôpitaux, et présentant ce même caractère : des hystériques hypnotisées, et, par suite, privées de connaissance, entrent (mais sur l'ordre de l'opérateur) dans des rêves où elles parlent. Elles endossent ainsi certains personnages, comme le ferait un acteur. On leur suggère d'être un soldat, ou un orateur, ou un personnage historique; immédiatement elles en prennent le langage et les attitudes.

Les médecins admettent généralement que ces faits sont d'ordre purement naturel. Ce n'est pas très certain. Pour le prouver, il faudrait imaginer certaines expériences, comme d'appliquer à ces personnes des objets bénits, etc. Quoi qu'il en soit, il y a là, du moins, un motif de ne pas croire trop vite à la présence du démon, quand on entend le langage de certains sujets.

(1) Qu'on ne cherche pas à expliquer ce fait par la transmission de pensées cachées qu'on attribue à quelques hypnotiseurs. Car : 1° l'hypnotiseur est un spécialiste, choisi entre mille; tandis que l'exorciste peut être n'importe quel prêtre; 2° le premier a provoqué la crise par sa volonté et ses manœuvres; le second n'a rien fait de semblable; 3° l'un a voulu énergiquement communiquer sa pensée intérieure; l'autre a voulu le contraire.

WWW.JESUSMARIE.COM

Le cardinal Bona indique comme presque certains deux signes qui, de nos jours, ne seraient plus admis, parce que l'on connaît des faits analogues de maladies nerveuses, à savoir : que la personne ne se rappelle plus ce qu'elle a dit pendant sa crise, et qu'elle ait refusé de réciter le Symbole des apôtres ou de demander pardon de ses péchés (*De discret. spir.*, c. XI, n° 14).

Les possédés présentent une différence importante avec les hypnotisés. Pendant sa crise, le possédé est tout le temps en révolte contre l'exorciste, et pour tous les ordres qu'il donne. Au contraire, l'hypnotisé n'a plus qu'une volonté, celle de l'opérateur. Tout au plus il regimbe dans le cas très exceptionnel où on lui commande (en apparence) des actes criminels, tels qu'un assassinat. De plus si, dans ce dernier cas, l'hypnotiseur persiste dans son ordre, le patient, épuisé par la lutte, tombe dans une crise de nerfs. La lutte la plus terrible avec le vrai possédé n'a jamais cet effet. On se l'explique : ce n'est pas lui qui soutient le combat.

70. — Les souffrances extraordinaires, telles que la possession ou l'obsession sont, comme les révélations, sujettes à l'**illusion**; dès lors, pas plus qu'elles, on ne doit les désirer; il faut les recevoir malgré soi.

Si l'on veut souffrir, on en a le moyen, et au delà, en mortifiant son orgueil et sa sensualité. On évite ainsi de se lancer dans des aventures qu'on ne serait pas maître de régler et dont on ignore l'issue. Mais notre imagination se plaît au merveilleux. Il lui faut des vertus romanesques, qui occupent le public.

Ce qui ne prête pas à l'illusion, c'est de pratiquer nos devoirs d'état et d'accepter joyeusement toutes les souffrances indépendantes de notre volonté. On trouve plus grandiose de faire un saut dans l'inconnu (voir ch. XII, **8**).

De plus les épreuves, telles que la possession et l'obsession, sont une gêne profonde non seulement pour celui qui en est l'objet, mais pour les directeurs et la communauté où l'on habite. La charité demande qu'on ne désire pas précisément ce genre de souffrances. On peut en dire à peu près autant des stigmates.

On m'a cité des personnes qui, sans demander l'épreuve de la possession, se persuadaient du moins que Dieu les y appelait, à

WWW.JESUSMARIE.COM

titre de victimes; elles éprouvaient un secret contentement d'être choisies pour ce rôle exceptionnel et d'avoir des souffrances d'ordre extraordinaire. Je crois que cet état d'esprit et des plus dangereux; il suffirait à produire par autosuggestion des maladies nerveuses imitant la possession, ou des tentations graves.

§ 7. — L'obsession diabolique.

71. — Il semble résulter de la vie des saints que s'ils éprouvent de fortes obsessions, c'est, d'ordinaire, lorsqu'ils sont arrivés à l'âge de l'extase, et même à celui des révélations et visions divines, soit que ces grâces continuent, soit qu'elles soient suspendues pour un temps. L'action extraordinaire de Dieu, et surtout des anges et des saints a alors pour pendant l'action extraordinaire des démons (Voir St Jean de la Croix, *Nuit,* l. III, ch. XXIII). La terre est un champ de bataille où les deux armées ennemies des bons et des mauvais anges sont intimement mélangées et se disputent les mêmes âmes. Si l'on ne voyait qu'une des armées sans l'autre, on n'aurait pas la vraie connaissance de cette bataille, de cette mêlée. Il est naturel que ces connaissances ne soient pas séparées, puisqu'elles sont de même nature, de même ordre, et qu'elles sont les éléments d'un même drame, celui de l'Église militante. Déjà, dans les degrés inférieurs d'oraison, ce parallélisme se remarquait. Il y avait d'un côté les inspirations, c'est-à-dire les influences obscures des bons esprits, et, pour leur correspondre, les tentations ou influences obscures des mauvais. Quand on s'élève, la lumière tend à se faire à la fois sur les deux influences.

72. — Les faits d'obsession diabolique peuvent se grouper en quatre genres :

Premier genre : action sur la **parole** ou les **gestes**. La personne garde sa connaissance (autrement ce serait de la possession), mais le démon agit assez fortement sur la langue ou les membres, soit 1° pour *empêcher* un acte qui lui déplaît, comme une prière vocale, une confession, ou le signe de la croix, soit 2° pour *faire produire* matériellement, sans le consentement du patient, un acte déréglé, tel qu'une parole de blasphème ou un geste de mépris pour une image sainte ou quelque objet sacré.

WWW.JESUSMARIE.COM